

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

09 juin 2015

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 8  
Votants : 9

N° 1259/2015

**Objet :**

DM N°2  
Versement d'une  
subvention  
exceptionnelle au profit  
de l'ASCJC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juin 2015

L'an deux mil quinze, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

**Étaient présents Mesdames Messieurs :**

MENISSIER Martine., VILLE Gérard, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents et excusés :** M. GIOVANNI Philippe et M. BALOURDET Patrice.

**Ayant donné son pouvoir :** Mme SOURDET Joëlle.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la délibération n° 1258-2015, faisant référence à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> brocante dans la commune organisée par l'ASCJC, qu'il est nécessaire de transférer les bénéfices en résultant, comme suit :

Produit des emplacements relatifs à l'occupation du domaine public : 936€ à encaisser au 70321 et à reverser sous forme d'une subvention exceptionnelle (au 6574) à l'ASCJC.

***Section de fonctionnement :***

Chapitre Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
703 <b>70321</b>	-936€			+936€
65 <b>6574</b>		+936€	-936€	
Total		0€		0€

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant le budget de l'exercice

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 juin 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET